

CLUBNAUTIQUE DE VIRY CHATILLON



Avis de course

National Open RG 65

6 au 8 MAI 2017

Plan d'eau de Viry Châtillon - 91170 Viry Châtillon

Autorité Organisatrice : Club Nautique de Viry Châtillon

Grade 5A

1. La régata sera régie par :

- Les **Règles** telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile 2017 / 2020** incluant l'annexe E
- Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables
- le système de course HMS 2016
- la RCV E2.1(b) est annulée

2. Publicité : En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

3. Admissibilité et Inscription :

- La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe **RG65**
- Si plus de 5 bateaux sont conformes à la jauge DF65 monotype, un classement séparé sera fait en fonction de leur place dans le classement général.
- Le nombre de concurrents admis à participer à l'épreuve est limité à **52**. Dans le cas où le nombre des candidatures serait supérieur au nombre de places disponibles, la sélection se fera dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.
- Préinscription possible sur <http://vrcidf.free.fr/natrg2017/index.php>
- Les formulaires d'inscription, accompagnés des frais d'engagement Chèque établi à l'ordre de **CN Viry Voile** devront parvenir à l'organisateur, avant le **21/4/2017** minuit (cachet de la poste faisant foi) :

Bernard MERLAUD

13 rue de la villageoise

94110 ARCUEIL

- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription : leur licence FFVoile accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (sauf si licence compétition), et une autorisation parentale pour les mineurs et si nécessaire, l'autorisation de port de publicité et le certificat de jauge ou de conformité.
- Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant initial de 1,5 million d'euros.

4. Droits à payer : Les droits requis sont de **90 Euros (repas compris)** Après le 22/4, les droits à payer seront de 100€

5. Programme

- Confirmation des inscriptions : **le 05/05 de 14 H à 19 H et le 6/5 de 9h à 12h**
- Samedi 6 : **Briefing et affichage des flottes à 12h45 courses de 13h à 18h30**
- Samedi 6 : 19h pot d'accueil et diner style auberge espagnole (chacun amène des spécialités de sa région ou de son pays)
- Dimanche 7 : **courses de 10h à 18h30** (pause repas de 1h vers 12h30)
- Dimanche 7 : 19h diner des skippers
- Lundi 8 : **Courses de 10h à 14h**, repas et proclamation des résultats il ne sera pas donner de départ pour une nouvelle course après 13h15, ni pour une nouvelle flotte après 14h.

6. JAUGE ET CONTROLE

Préalablement à la confirmation d'inscription, chaque concurrent devra présenter le certificat de mesure de son bateau et faire identifier l'ensemble du matériel susceptible d'être utilisé pendant l'épreuve conformément aux règles de classe . Les concurrents devront présenter tout le matériel (coque, quille, lest, safran, voiles, etc.) propre et sec à la personne chargée de cette identification qui ne constitue pas une jauge.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

8. SYSTEME DE PENALITE

L'Annexe Q, Arbitrage direct des courses en flotte pour bateaux radiocommandés 2014 s'appliquera.

9. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être courues pour valider l'épreuve est de trois.

10. RADIO

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

11. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. Composition du Corps Arbitral :

Président du Comité de Course : **B.MERLAUD**

Président du Jury: **Patrick VILAIN**

Président du comité technique :

13. Informations complémentaires : Suivez toutes les infos sur le site :

<http://vrcidf.free.fr/natrg2017/index.php>

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter

B.MERLAUD ☎: 06 18 38 14 74 📧: bmerlaud@free.fr

☎:01.69.25.81.71 📧: [viryoile@free.fr](mailto:viryvoile@free.fr) Site Internet : www.viryvoile.fr